ACADÉMIE
DE NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Année scolaire 2020 - 2021

RÉUNIS

ÉDITO

Longtemps nous nous rappellerons l'année 2020 et la crise sanitaire qui a bouleversé tout à la fois nos vies professionnelle et personnelle.

Cette crise a imposé à tous les acteurs de l'Éducation nationale, comme à l'ensemble de la société, un formidable effort de résilience, d'adaptabilité et de civisme.

Pour autant, les personnels de l'académie de Normandie se sont pleinement mobilisés pour garantir la continuité du service public d'enseignement, relevant ainsi le double défi de l'adaptabilité et de l'innovation.

Je sais leur engagement indéfectible et leur implication de tous les jours auprès des élèves et de leurs familles et je les en remercie chaleureusement.

La rentrée 2020 est doublement marquée par cette crise :
- nous devons tenir compte des difficultés rencontrées par les élèves lors de la période de confinement;
- nous devons préparer une rentrée dans des conditions de crise sanitaire.

Tous les acteurs ont déjà beaucoup travaillé à l'organisation de cette rentrée en y intégrant les dimensions sanitaire et éducative pour que l'ensemble de nos élèves bénéficient d'un accueil dans les conditions les plus normales possible, tout en considérant le contexte Covid et ses évolutions potentielles. Cette rentrée doit ainsi satisfaire aux deux impératifs de santé et d'éducation pour tous : en réunissant les conditions optimales de sécurité capables d'assurer la protection des élèves et des personnels d'une part, et en réaffirmant le devoir d'éducation pour tous comme fondement de notre société d'autre part.

Au plan éducatif, il s'agit d'éviter à tout prix que les inégalités se creusent : nous consacrerons donc prioritairement tous nos soins à pourvoir les élèves des outils nécessaires à combler les retards imputables à la période de confinement et à consolider les apprentissages.

La rentrée 2020 est à cet effet caractérisée par des mesures importantes d'accompagnement des élèves, des personnels et des familles, assorties de moyens exceptionnels :

- évaluer les besoins des élèves pour y répondre au plus juste et favoriser l'acquisition des savoirs fondamentaux grâce notamment aux stages de réussite, aux tests de positionnement et au dispositif Devoirs Faits ;
- déployer les mesures du plan académique de lutte contre le décrochage scolaire ;
- consolider la dynamique d'inclusion scolaire pour offrir à chaque élève en situation de handicap une solution adaptée (expérimentation PIAL) ;
- solliciter tous les acteurs de l'orientation sur le territoire.

Soyez assurés que nous mettons ensemble tout en œuvre pour que nos élèves reprennent les apprentissages dans un cadre de vie collective serein, essentielle à l'épanouissement de chacun.

Forts de l'expérience de l'année passée, les personnels de l'académie restent vigilants, à l'écoute et investis au service de la réussite des élèves.

Ils ont toute ma reconnaissance et mon soutien pour le travail accompli et la dynamique de reprise à venir.

Christine Gavini-Chevet

1

AU PLUS PRÈS DES ÉLÈVES

01	Évaluer les besoins des élèves	14
02	Répondre aux besoins des élèves	16
03	Lutter contre le décrochage scolaire et l'absentéisme	
04	Accueillir l'ensemble des enfants en situation de handicap	18
05	Renforcer l'enseignement des savoirs fondamentaux	19
06	Accompagner les élèves vers leur avenir	21
07	Respecter autrui et s'engager pour la République	24

2

AU PLUS PRÈS DES PERSONNELS

08 Parachever la GRH de proximité 34
09 Mieux former les professeurs 35
10 La science et l'évaluation au service de l'action des professeurs 36
11 Favoriser la mobilité internationale 37

3

AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES ET DES FAMILLES

12 Dessiner une école pour chaque territoire 42
13 Renouveler l'éducation prioritaire 43
14 Développer le numérique éducatif 44
15 Étendre les campus des métiers et des qualifications 45

CHIFFRES CLÉS DE L'ACADÉMIE DE NORMANDIE

Les élèves

589 246

écoliers, collégiens et lycéens (1)

314 648 **élèves du premier degré**

274 598 **élèves du second degré**

dont **165 302** collégiens
et **109 296** lycéens
(dont **33 228** lycéens professionnels)

16 500 **élèves en situation de handicap** scolarisés en milieu ordinaire (1)

109 000 Étudiants
en Normandie

Saint-Pierre-et-Miquelon

1 101

écoliers, collégiens et lycéens (2)

551 **élèves du premier degré**

550 **élèves du second degré**

Les établissement scolaires

3 225

écoles et établissements du second degré publics et privés (1)

dont **2 876** écoles et établissements dans le secteur public uniquement

2 642 **écoles**

391 **collèges**

192 **lycées et Erea***

dont **58** lycées qui accueillent des lycéens professionnels

* Erea : établissement régional d'enseignement adapté

Les enseignants

43 000

agents de l'éducation nationale enseignent à des élèves des premier et second degrés.

Dédoublement des classes de GS / CP / CE1

100 %
des classes de CP
sont dédoublées en éducation prioritaire

15 407
élèves sont **concernés par le dédoublement des classes en 2020**
(en éducation prioritaire.)

Cela concerne
1 192 classes.

Les diplômes (3)

89.6 %
Taux de réussite
au **diplôme national du brevet** (DNB)

Détail par brevet :
Série général : **90.2 %**
Série professionnelle : **84.0 %**

Détail par département :

Calvados : **89,2 %**
Série générale : 89,9 %
Série professionnelle : 82,3 %

Eure : **89,2 %**
Série générale : 90,4 %
Série professionnelle : 78,2 %

Manche : **91,1 %**
Série générale : 92,2 %
Série professionnelle : 83,9 %

Orne : **90,2 %**
Série générale : 90,3 %
Série professionnelle : 89,6 %

Seine-Maritime : **89,2 %**
Série générale : 89,5 %
Série professionnelle : 86,5 %

91.8 %
Taux de réussite
au **baccalauréat**

Détail par baccalauréat :
Baccalauréat général : **95.2 %**
Baccalauréat technologique : **90.6 %**
Baccalauréat professionnelle : **89.6 %**

Détail par département :

Calvados : **93.3 %**
Bac général : 95.5 %
Bac technologique : 91.9 %
Bac professionnel : 89.7 %

Eure : **92 %**
Bac général : 94.4 %
Bac technologique : 89.4 %
Bac professionnel : 89,8 %

Manche : **94.5 %**
Bac général : 96 %
Bac technologique : 93.6 %
Bac professionnel : 92 %

Orne : **93.8 %**
Bac général : 95.6 %
Bac technologique : 94.2 %
Bac professionnel : 90.5 %

Seine-Maritime : **92.1 %**
Bac général : 95.2 %
Bac technologique : 89 %
Bac professionnel : 88.8 %

(1) Prévision rentrée 2020 - (2) Rentrée 2019 - (3) Session 2019, données provisoires

COVID-19

UNE RENTRÉE PAS COMME LES AUTRES : FAIRE FACE À LA SITUATION SANITAIRE AVEC SÉRÉNITÉ ET EFFICACITÉ

L'année scolaire 2019-2020 a été marquée par la fermeture, inédite dans notre histoire, des écoles et des établissements scolaires dans le contexte de la situation sanitaire liée à la Covid-19. Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a fait preuve, grâce à la mobilisation de l'ensemble de ses personnels, d'une exceptionnelle capacité d'adaptation et a permis la mise en place d'une continuité pédagogique immédiate et durable.

Cette continuité pédagogique assurée par les professeurs s'est appuyée sur **une large palette d'outils**, parmi les plus larges du monde, proposés par le ministère en lien avec ses partenaires :

- dès l'apparition des premiers « clusters », la plateforme du Cned, **Ma classe à la maison**, a été activée. Les ressources pédagogiques de cette plateforme, conçue pendant l'hiver 2019-2020, ont été utilisées par plus de deux millions de familles ;
- les classes virtuelles proposées dans le cadre de ce service – non exclusif – ont été utilisées par plus de 500 000 professeurs (soit les deux tiers des professeurs). Avant le déconfinement, plus de 3 millions d'élèves bénéficiaient chaque jour, par ce biais, d'une ou plusieurs classes virtuelles ;
- une attention toute particulière a été portée aux élèves en situation de « rupture numérique » : outre la distribution de matériels informatiques par l'éducation nationale ou ses partenaires, et l'envoi de documents par les écoles, collèges et lycées, le ministère a mis en place **un partenariat avec La Poste** qui a permis d'envoyer plus de 330 000 devoirs, dont plus de 43 000 dans les collectivités d'outre-mer, à plus de 41 000 élèves ;
- en lien continu avec le ministère, la chaîne de télévision France 4 a considérablement développé son offre éducative avec **l'émission La maison Lumni**. Au total, ce sont plus de 700 cours qui ont été élaborés par des professeurs de l'éducation nationale et diffusés, recueillant jusqu'à 1 million de téléspectateurs.
L'opération Nation apprenante a par ailleurs conduit à une très forte mobilisation des chaînes de radio, télévision et des organes de presse afin que l'ensemble des élèves et des familles intéressées puissent accéder à des émissions culturelles, des cours, des exercices, etc. ;
- enfin, plusieurs milliers d'écoles et de collèges ont bénéficié de la mise en place, dans le cadre d'une convention conclue entre les collectivités et les services départementaux de l'éducation nationale, du **dispositif 2S2C**

(sport, santé, culture, civisme). L'objectif était de permettre l'accueil, par des personnels des collectivités, des élèves qui ne pouvaient pas être accueillis par leur professeur compte tenu des contraintes sanitaires, et d'offrir à ces élèves des activités diverses et stimulantes.

C'est ce large spectre d'outils et de ressources, renforcé par le très fort engagement de l'institution et de ses personnels, qui a permis d'assurer une continuité pédagogique de qualité, appréciée par les élèves, les parents et les professeurs[1].

Assurément, les apprentissages effectués pendant cette période devront être consolidés. En outre, les efforts de tous n'ont pu éviter la perte de contact d'un certain nombre d'élèves avec l'institution, dans des proportions variables en fonction des âges et des filières (4 à 5 % des élèves au niveau national). Enfin, la situation sanitaire en cette rentrée pourrait connaître des évolutions sur tout ou partie du territoire qui impliqueraient localement un renforcement des règles sanitaires, voire la fermeture temporaire d'écoles, de collèges ou de lycées.

Sur le plan pédagogique, des dispositifs exceptionnels ont ainsi été mis en place afin d'assurer plus que jamais notre mission en cette rentrée 2020. Construits sur la base de l'expérience de ces derniers mois, ces dispositifs répondent à deux objectifs : renforcer l'accompagnement personnalisé et maintenir le lien avec l'École quel que soit le contexte sanitaire.

Renforcer l'accompagnement pédagogique

— Tout sera mis en œuvre pour consolider les apprentissages et réduire les inégalités que la période de confinement aurait pu creuser. Pour cela, **des objectifs pédagogiques**, destinés à identifier et à consolider les compétences essentielles de l'année précédente, sont proposés aux professeurs et aux familles. Outre les évaluations nationales en CP, CE1 et 6e, plus indispensables que jamais pour déterminer les besoins des élèves pendant ces années charnières, **des outils de positionnement** sont également mis à disposition pour chaque niveau, du CP au collège sur : **eduscol.education.fr/cid152895/rentree-2020-priorites-et-positionnement.html**

— Parallèlement, **un effort inédit d'accompagnement personnalisé** sera réalisé dans chaque école, collège et lycée, avec la mobilisation, dès la rentrée scolaire, de l'ensemble des moyens des heures supplémentaires disponibles (plus de 1,5 million), des moyens de remplacement, des étudiants en pré-professionnalisation et de tous les partenaires de l'éducation nationale. Le dispositif **Devoirs faits**, très apprécié par les élèves et leurs familles, sera mis en place dès la première semaine de septembre.

Tous les instruments favorisant le renforcement et la personnalisation de l'accompagnement des élèves seront donc mobilisés pour consolider les apprentissages, réduire les inégalités et prévenir le décrochage scolaire.

1. Cf. *Note d'information* n°20.26, publiée par la Depp en juillet 2020 : « Crise sanitaire de 2020 et continuité pédagogique : les élèves ont appris de manière satisfaisante » : www.education.gouv.fr/crise-sanitaire-de-2020-et-continuite-pedagogique-les-eleves-ont-appris-de-maniere-satisfaisante-305214

Anticiper et se préparer aux différentes hypothèses liées à l'intensité de la crise sanitaire

— La rentrée a vocation à se dérouler dans un contexte de vigilance et de strict respect des règles sanitaires par l'ensemble des élèves et des personnels de l'éducation nationale. Ces règles doivent permettre d'**accueillir tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire**. Dès le 1er septembre, l'obligation scolaire s'appliquera pleinement. La présence des élèves en classe, à l'école, au collège et au lycée, sera impérative.

Pour autant, selon l'évolution de la situation sanitaire, l'institution scolaire s'est préparée à deux situations susceptibles d'intervenir localement : celle du renforcement des règles sanitaires qui impliquerait de limiter la capacité d'accueil des élèves pendant quelques jours ou semaines ; et celle de la fermeture temporaire, selon une logique de « cluster », d'écoles ou d'établissements. L'élaboration de ces deux scénarios s'est nourrie de l'expérience acquise pendant le confinement et avec des acteurs de terrain ; elle permettra de proposer aux équipes pédagogiques, aux élèves et à leurs familles une palette d'outils et de ressources. Un ensemble de principes, recommandations, conseils et bonnes pratiques est mis à disposition des équipes à l'adresse suivante : **https://eduscol.education.fr/cid152893/rentree-scolaire-2020-plan-de-continuite-pedagogique.html**

Dans ces deux cas de figure, la mobilisation des dispositifs de continuité pédagogique sera systématique, immédiate et obligatoire, tant pour les professeurs que pour les élèves. Elle reposera sur les professeurs habituels des élèves, qui devront mettre en œuvre, selon les scénarios, soit un enseignement hybride (en partie en présence, en partie à distance), soit un enseignement à distance.

L'ensemble des dispositifs développés pendant la période de confinement sera opérationnel et utilisable à la demande en fonction de la situation locale :

— le service Ma classe à la maison du Cned sera réactivé, à la demande des rectorats, pour tout école, collège ou lycée concerné ;

— le partenariat avec La Poste sera également réactivable, à la demande, par les rectorats, tout comme les dispositifs 2S2C ;

— tous les cours de *La maison Lumni* sont désormais accessibles gratuitement en ligne : organisés par niveau, discipline et selon une progression pédagogique adaptée, ils sont complétés par des ressources (documents ou exercices) et pourront être utilisés par les professeurs et leurs élèves : **eduscol.education.fr/cid150759/les-cours-lumni-et-les-ressources-associees.html**

— Enfin, afin de permettre une couverture optimale en moyens informatiques, le ministère a constitué une **équipe nationale d'intervention numérique rapide**, dotée de plusieurs milliers d'ordinateurs : elle pourra venir en appui aux services académiques pour pourvoir aux besoins d'équipements temporaires d'élèves ou de personnels dont les écoles ou établissements seraient fermés pour quelques jours ou quelques semaines, en complément de l'action des collectivités locales.

LE PROTOCOLE SANITAIRE : SA DÉFINITION, SON ÉVOLUTION

Le 16 mars 2020, la situation sanitaire du pays, liée à la propagation du coronavirus Covid-19, a conduit à la fermeture des écoles, collèges et lycées. Une continuité pédagogique à distance a alors été mise en œuvre sur tout le territoire, de même que l'accueil des enfants des personnels essentiels à la gestion de la crise sanitaire.

Dans le cadre de la stratégie nationale de déconfinement, il a été décidé de rouvrir progressivement les écoles et établissements scolaires à partir du 11 mai 2020, dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires, c'est-à-dire le Conseil scientifique placé auprès du ministre chargé de la santé et le Haut Conseil de la santé publique. À partir du 22 juin 2020, le protocole sanitaire a été assoupli en raison de la baisse du niveau de circulation du virus et des données scientifiques relatives à l'impact et la transmission de la Covid-19 chez les enfants.

Dans un avis du 7 juillet 2020, le Haut Conseil de santé publique a précisé les conditions sanitaires devant être mises en œuvre à la rentrée scolaire selon l'évolution de l'épidémie sur le territoire.

En application de cet avis et pour l'année scolaire 2020-2021, le protocole a été ajusté et prévoit, comme les autorités sanitaires l'ont préconisé, que les adultes ainsi que les collégiens et lycéens doivent porter le masque dans les écoles et établissements scolaires.

Ce protocole sanitaire est décliné afin de répondre à la situation épidémique de chaque territoire. Ainsi, les mesures prévues par le protocole pourront être renforcées par les acteurs locaux (recteurs, préfets, ARS et élus locaux) afin, notamment, de les adapter au niveau de circulation du virus dans le territoire concerné.

Notre institution tout entière a beaucoup appris de cette crise sanitaire et s'est dotée d'une capacité de réaction inédite et adaptée : elle saura répondre aux situations que rencontreront localement des écoles ou des établissements.
L'enjeu est au cœur même de toutes nos missions : il s'agit d'assurer, avec exigence et détermination, une continuité des apprentissages pour chacun de nos élèves et d'œuvrer sans répit à la réduction des inégalités.

1

AU PLUS PRÈS DES ÉLÈVES

Compte tenu de la crise sanitaire et de la période de confinement vécues en 2019-2020, la rentrée 2020 vise prioritairement la consolidation des apprentissages de chaque élève, avec une attention spécifique portée aux élèves décrocheurs. L'objectif est d'établir un cadre serein, propice aux apprentissages et à la reprise de la vie collective.

Dès le début de l'année, des évaluations et le renforcement de plusieurs dispositifs d'accompagnement vont permettre d'identifier les difficultés de chacun et d'y remédier.

01

ÉVALUER LES BESOINS DES ÉLÈVES

- Entre le 14 septembre et le 2 octobre 2020, les élèves de CP, CE1 et 6ème passeront comme chaque année des évaluations en français et mathématiques. Ces évaluations identifient les compétences déjà maîtrisées et celles qu'il est nécessaire de développer et de renforcer.
- Dans chaque cas, les résultats permettront d'apprécier les acquis d'un point de vue individuel et collectif. Les évaluations fournissent aux professeurs des points de repère efficaces pour identifier les difficultés des élèves dès le début de l'année, les aider à les surmonter et les accompagner vers la réussite.
- En CP, un bilan intermédiaire est prévu du 18 au 29 janvier afin de mesurer l'acquisition des apprentissages fondamentaux et d'apporter les ajustements nécessaires pour que tout élève soit lecteur autonome en fin de CP.
- Pour tous les autres niveaux, des outils de positionnement sont mis à disposition des enseignants sur Eduscol. Ils pourront mesurer instantanément la maîtrise des compétences fondamentales des élèves.
- Des tests de positionnement en français et mathématiques seront passés par les lycéens notamment en seconde, classe charnière.
- Cette année, les élèves de 1ère année de CAP passeront en particulier des tests en littératie et numératie.
- Dans le contexte particulier de la rentrée 2020, des questions ont été ajoutées afin de recueillir le ressenti des élèves par rapport à la fermeture des établissements liée à la situation sanitaire de 2020.
- Au lycée, les tests se déroulent via une plateforme numérique.
- Ces actions sont nécessaires afin d'identifier pour chaque élève les écarts qui ont pu naître lors de la situation sanitaire afin d'y répondre de manière personnalisée.

Les évaluations		Académie de Normandie 2019-2020	National 2019-2020
Français	**Début CP** Connaissance des lettres et des sons	19,4 %	19,9 %
	Milieu CP Connaissance des lettres et des sons	13,2 %	12,7 %
	Début CE1 Lecture de texte	31,9 %	28,6 %
Mathématiques	**Début CP** Comparaison des nombres	23 %	23,5 %
	Milieu CP Comparaison des nombres	13,7 %	14 %
	Début CE1 Additions	50,3 %	48,4 %

Les évaluations

DANS L'ACADÉMIE DE NORMANDIE

118 300

Nombre d'élèves concernés
en CP / CE1 et 6e

- CP : 38 600
- CE1 : 39 200
- 6e : 40 500

évaluations de français 6e

Académie de Normandie (maîtrise) :

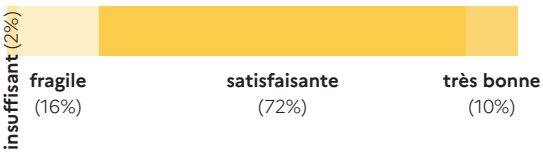

Niveau national (maîtrise) :

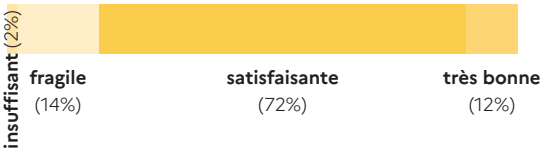

évaluations de mathématiques 6e

Académie de Normandie (maîtrise) :

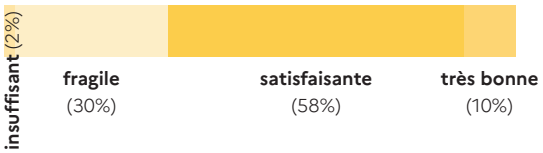

Niveau national (maîtrise) :

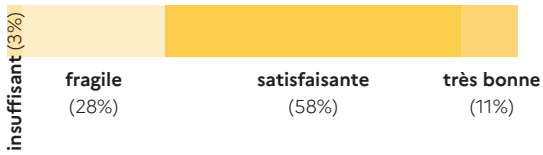

Les tests de positionnement

37 400

Nombre d'élèves
en seconde et CAP

- Seconde : 34 900 *(GT et pro)*
- CAP 1ère année : 2 500

02

RÉPONDRE AUX BESOINS DES ÉLÈVES

- Des dispositifs d'accompagnement en faveur de la réussite des élèves complètent les enseignements obligatoires tout au long de la scolarité. Il s'agit notamment du dispositif « Devoirs Faits » au collège mis en place dès la rentrée ainsi que des « stages de réussite » pour tous les niveaux.
- Durant les premières semaines de l'année scolaire, les apprentissages seront en particulier concentrés sur les connaissances réputées acquises dans le cadre d'une scolarité ordinaire, pour que les élèves débutent leur année dans de bonnes conditions.
- Le premier trimestre sera particulièrement consacré au rattrapage des difficultés issues de la période de confinement.
- Le dispositif « Devoirs Faits » continue d'évoluer pour répondre à sa mission d'accompagnement des élèves vers leur réussite. Il sera renforcé à la rentrée à raison de 3 heures hebdomadaires par élève volontaire pour tous les niveaux et 4 heures en 6e de septembre à décembre.

Devoirs faits

DANS L'ACADÉMIE DE NORMANDIE

Une expérimentation « Devoirs Faits à Distance » est lancée dans les cinq départements. Il s'agit dans les établissements de proposer aux élèves un suivi à distance de leur travail personnel par les professeurs.

L'objectif est de toucher un plus grand nombre d'élèves plus tôt dans l'année et de réduire les écarts d'apprentissage en ciblant finement les priorités, grâce au diagnostic établi par les équipes.

Ce dispositif suppose la poursuite d'un travail étroit avec les familles, déjà engagé pendant la crise sanitaire. Il s'inscrit dans une réflexion plus globale sur les usages du numérique éducatif.

Vingt établissements sont engagés, en particulier des établissements périurbains et ruraux, qui accueillent une majorité d'élèves dépendant des transports scolaires et contraints de quitter le collège juste après les cours.

Chaque équipe pédagogique élaborera son protocole en conformité avec le projet d'établissement et en fonction des besoins identifiés : aide, explicitation, remise à niveau, remédiation, prévention du décrochage…

Les modalités retenues seront communiquées aux parents dès la rentrée : il s'agira par exemple de salles virtuelles pour des travaux de groupe à distance, de rendez-vous pour des petits groupes en visio-conférence, de permanences téléphoniques de type BAR – Bureau d'Aide Rapide - pour élucider une consigne ou débloquer une situation.

1,5 million
d'heures supplémentaires au plan national

Stages de réussite pendant les vacances

Pendant les vacances scolaires, les établissements proposent des stages de réussite aux élèves volontaires afin qu'ils consolident leurs apprentissages. Ils sont pris en charge par les professeurs volontaires pour travailler en petits groupes.

DANS L'ACADÉMIE DE NORMANDIE

Du CP au lycée, des « Stages de réussite » seront proposés aux élèves et aux familles pendant les vacances d'été, d'automne et de printemps. Il s'agira ici de reprendre les bases des apprentissages et, en premier lieu, la lecture, le calcul et la résolution de problèmes en mathématiques.

En complément des autres dispositifs mis en place dans le cadre des « Vacances apprenantes », deux écoles de la circonscription du Havre Ouest ont accueilli des élèves dans le cadre de « stages de réussite » dès le lundi 17 août

Par exemple, à l'école élémentaire Paul Eluard

18 élèves

de CP et CE1 ont pu bénéficier de ces stages. Ils ont été rejoints par des élèves de CM à partir du 24 août.

Dans la semaine du 24 au 28 août, **23 écoles havraises ont organisé ces stages.**

Au total au sein des écoles et collèges,

129

sites ont accueillis les « stages de réussite » en Seine-Maritime

03

LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE ET L'ABSENTÉISME

- La prévention du décrochage scolaire est un enjeu majeur de la rentrée scolaire 2020 notamment dans le contexte de la crise sanitaire et particulièrement pour les nouveaux lycéens et apprentis.
- Elle articule prévention et remédiation autour d'un objectif central : faire que chaque jeune puisse construire son avenir professionnel et réussir sa vie en société.
- Le décrochage scolaire et l'absentéisme ne sont pas des phénomènes uniformes et homogènes. Ils s'expliquent par une combinaison de facteurs de risques internes et externes à l'École. Les équipes éducatives réalisent au quotidien un suivi personnalisé et individuel pour soutenir les élèves dits décrocheurs.
- La lutte contre le décrochage scolaire implique de privilégier le lien avec le familles en les associant pleinement à la vie de l'établissement.

Plan académique de lutte contre le décrochage scolaire

DANS L'ACADÉMIE DE NORMANDIE

Ce plan académique de lutte contre le décrochage scolaire a été mis en œuvre dès le mois de juin et se poursuit jusqu'en décembre.

Il s'articule autour de 3 grands objectifs :

- ✔ Identifier et prendre en charge les élèves en situation de décrochage avant la rentrée
- ✔ Accueillir et accompagner tous les élèves à la rentrée
- ✔ Accueillir et accompagner les élèves en lien avec la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire

La rentrée mobilisera de nouveau tous les acteurs et partenaires de l'école pour assurer la continuité des apprentissages et la lutte contre le décrochage scolaire :

psyEN, Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS), réseau FOQUALE (Formation Qualification Emploi), Agence Régionale de l'Orientation et de Métiers (AROM).

L'accent est notamment mis sur le développement des compétences psycho-sociales des élèves.

L'objectif est de renforcer leur confiance et leur sentiment d'appartenance pour soutenir leur motivation et leur réussite.

Application au lycée professionel Hébert à Évreux

Dans le cadre du plan académique de prévention du décrochage scolaire, le LP Hébert, à Evreux, a effectué un bilan suite au déconfinement et à l'expérimentation de la continuité pédagogique numérique. Cela a permis d'identifier les vulnérabilités des élèves mais aussi leurs ressources et les nouvelles compétences nécessaires pour soutenir leur engagement scolaire.

La rentrée s'organise en tenant compte de ces conclusions et privilégie un accueil spécifique par niveaux, avec des temps d'échanges. Un tutorat des élèves de Seconde par les élèves de Terminale est également mis en place. L'objectif est de montrer une unité au sein des équipes avec les élèves et de favoriser un sentiment d'appartenance, pour « accrocher » dès le départ les jeunes sortant de 3eme.

04

ACCUEILLIR L'ENSEMBLE DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

- Le service public d'éducation doit veiller à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. Quels que soient les besoins particuliers de l'élève, c'est à l'école d'adapter son environnement de travail à sa scolarité.
- Les différents dispositifs de scolarisation, les parcours de formation individualisés et les aménagements personnalisés en fonction des besoins des élèves sont autant de mesures participant à l'inclusion scolaire.
- L'École inclusive vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers. C'est également valoriser le travail des AESH présents au quotidien pour les accompagner et faire le lien avec les familles.
- La formation des professeurs et des AESH est consolidée pour renforcer leurs compétences.
- Des moyens supplémentaires permettent au niveau national de créer 8000 postes d'accompagnants en situation de handicap : 4000 créations supplémentaires qui s'ajoutent aux 4000 créations prévues dans la Loi de finance initiale.

DANS L'ACADÉMIE DE NORMANDIE

16 500
enfants font l'objet d'une mesure d'inclusion scolaire

5 147
AESH
les accompagnent

A la rentrée 2020 l'objectif est de consolider le service public de l'école inclusive et de répondre aux attentes des familles des élèves en situation de handicap :

En garantissant une solution adaptée d'affectation pour chaque élève en situation de handicap et en soutenant les familles,
En constituant, dans chaque département, une commission d'affectation pour les enfants et les jeunes sans solution avec l'ensemble des partenaires.

En activant les cellules d'appui et d'écoute destinées aux parents et responsables légaux d'élèves à besoins éducatifs particuliers dès le mois de juin via un numéro national unique :

0 805 805 110

En permettant une mise en œuvre plus rapide des notifications d'accompagnement humain grâce au déploiement des pôles inclusifs d'accompagnement localisés.

Pial

Expérimentés dans l'académie de Normandie depuis 2018, ils concernent 95% des élèves en situation de handicap à la rentrée 2020.

Ce dispositif permet une amélioration qualitative des aides et des accompagnements. Il favorise une concertation régulière, une prise de décision centrée sur la réponse la plus adaptée aux besoins des élèves. Cette nouvelle forme d'organisation doit permettre aux élèves en situation de handicap de développer leur autonomie et d'acquérir les connaissances et les compétences du socle commun.

En soutenant la scolarisation des élèves en situation de handicap grâce au développement des dispositifs ULIS et à une coopération renforcée avec le secteur médico-social :

- Un comité de suivi de l'école inclusive avec l'ensemble des parties prenantes de l'école inclusive sera organisé dans chaque département avant la fin de l'année 2020.
- Une stratégie de développement des équipes mobiles médico-sociales d'accompagnement à la scolarité est engagée.

13 nouvelles ULIS de collège et 2 nouvelles ULIS de lycée ouvrent en septembre 2020, étoffant d'autant l'offre d'accueil sur le territoire.

En poursuivant la stratégie nationale autisme autour des troubles du neuro-développement,

- Dès 2014 l'académie s'est inscrite dans une dynamique d'ouverture d'UEMA dans le cadre du premier plan national autisme 2013-2017.

En septembre 2020, une Unité Externalisée en Maternelle pour enfants Autistes (UEMA) ouvrira dans la région de Dieppe en Seine-Maritime ainsi qu'une Unité Externalisée en élémentaire pour enfants Autistes (UEEA) dans le Nord Cotentin

Sont également prévus la création d'un dispositif d'autorégulation à destination des enfants présentant troubles du spectre autistique dans une école d'Évreux, ainsi que 3 nouveaux postes départementaux d'enseignants ressources TSA destinés à intervenir en priorité dans le second degré.

Ce sont donc 9 dispositifs dans l'académie de Normandie

qui fonctionneront en partenariat avec les centres ressources pour l'autisme, les collectivités locales, les établissements ou services médico-sociaux partenaires des UEM et l'agence régionale de santé.

Le dispositif d'autorégulation pour les enfants présentant des troubles du spectre autistique

L'objectif est de permettre à l'élève de gérer ses émotions, d'améliorer sa concentration et de développer ses compétences en s'appuyant sur ses points de force.

Piloté par un(e) enseignant(e) non-spécialisé(e), ce dispositif est adossé à un plateau technique médico-social.

Un éducateur du service de soins à domicile (SESSAD) est présent en permanence dans l'école.
Ce dernier intervient auprès des élèves pour les aider à développer leurs compétences cognitives, sociales et émotionnelles.

En renforçant les compétences professionnelles des acteurs de l'école inclusive :

- Les professeurs des collèges et des lycées bénéficieront de formations proposées à l'échelle des bassins et des établissements, sur la question de l'hétérogénéité des élèves face aux apprentissages.
- Les accompagnants des élèves en situation de handicap bénéficient également de formations : les formations d'adaptation à l'emploi se poursuivent et sont désormais complétées par une offre de formation continue.

En 2020-2021

5 400
professeurs seront formés
dans l'académie

En complément du numéro national vous pouvez contacter directement les cellules d'accueil départementales :

Calvados :	*Eure :*	*Manche :*	*Orne :*	*Seine-Maritime :*
02 31 45 95 48	***02 32 29 64 04***	***02 33 06 92 06***	***02 33 32 53 07***	***02 32 08 97 95***

05

RENFORCER L'ENSEIGNEMENT DES SAVOIRS FONDAMENTAUX

- Depuis 2017, l'école primaire constitue la première priorité du Gouvernement en matière éducative.
- Lire, écrire, compter, respecter autrui : des recommandations pédagogiques complètent les programmes scolaires pour renforcer l'apprentissage des savoirs fondamentaux à l'école primaire.
- Des moyens importants sont mobilisés à la rentrée 2020 avec 1 688 postes supplémentaires dans le 1er degré qui s'ajoutent aux 10 517 créations de postes dans le 1e degré depuis 2017.

Un taux d'encadrement renforcé dans le 1er degré

Dans toutes les communes, grâce à des créations de postes à la rentrée 2020, le taux d'encadrement augmente dans le premier degré. En zone rurale, aucune classe n'a été fermée sans l'accord du maire.

Dans l'académie de Normandie des **postes supplémentaires ont été attribués malgré la baisse continue des effectifs.**

Classes à 24 élèves

Pour renforcer les apprentissages partout où cela est possible, l'effectif des classes de grande section de maternelle, de CP et de CE1 sera limité à 24 élèves dès la rentrée scolaire 2020 dans toute l'académie de Normandie.

Poursuivre les dédoublements GS, CP et CE1 en éducation prioritaire

A la rentrée, le dédoublement des classes de GS, CP et CE1 amorcé en 2019 se poursuit.

5 044 **élèves concernés** (rentrée 2019)

soit **13 %** des élèves de GS dans l'académie

361 **classes sont dédoublées**

5 149 élèves sont **scolarisés en CP en éducation prioritaire**

+ DE 13 % **des élèves de CP** de l'académie **bénéficient** d'une scolarité dans l'une **des classes dédoublées.**

425 **classes sont dédoublées**

5 214 élèves en CE1 sont scolarisés dans des classes dédoublées

soit **13 %** des élèves de CE1 de l'académie

406 classes sont dédoublées

Le dédoublement des classes offre aux élèves et aux enseignants des conditions d'apprentissage très favorables et agit positivement sur le climat scolaire.

Les premiers résultats obtenus sont encourageants en termes de résultats scolaires.

Avec une réduction des écarts de réussite entre les élèves de l'éducation prioritaire et ceux hors éducation prioritaire.

En français en CP un écart de moins de 5 % est constaté

Concernant les compétences de lecture de phrases à haute voix ou d'écriture de syllabes simples et complexes.

En maths également, les écarts de réussite ont été réduits.

Par exemple en CP pour les compétences relatives à la résolution de problèmes ou à la comparaison de nombres.

Approfondir l'enseignement systématique de la lecture et des mathématiques

Depuis trois ans, l'enseignement du français et des mathématiques fait l'objet d'actions dédiées.

Cela se traduit par le ***Plan mathématiques*** mis en place dès 2018, et pour la rentrée 2020, par le déploiement du Plan français.

Plan mathématiques

Le Plan mathématiques se déploie de la maternelle à l'université afin de répondre au mieux à l'ambition nationale d'améliorer de façon significative les résultats des élèves dans cette discipline. L'accent est mis en particulier sur la résolution de problèmes.

Des laboratoires de mathématiques, lancés il y a bientôt deux ans, permettent aux équipes enseignantes de faire évoluer ensemble et régulièrement leurs pratiques. Il s'agit d'un lieu dédié en collège ou en lycée qui offre la possibilité de construire localement et collectivement avec les écoles et établissements du bassin une réflexion didactique et disciplinaire partagée de la maternelle à la troisième et jusqu'au lycée. Les équipes sont accompagnées dans ces laboratoires par un universitaire.

Actuellement l'académie de Normandie compte huit laboratoires de mathématiques dont deux de type « collège ». Plusieurs ressources partagées ont émané de ces échanges en laboratoires : banque de fiches d'automatismes de calcul, bourse d'activités « manipuler, verbaliser, abstraire », conception d'activités sur la pratique du jeu de bridge, banque d'exercices pouvant être proposés aux élèves sur l'articulation collège – lycée, travaux autour de la robotique à tous les niveaux du parcours de l'élève.

Plan français

Les priorités du plan français sont l'acquisition du vocabulaire, l'étude de la langue au service des de la lecture et de l'écriture.

Le plan français doit permettre d'exploiter l'ensemble des actions engagées par le ministère depuis 2017 pour faire évoluer l'enseignement du français : nombreuses ressources, livrets, tests d'évaluation, actions « je rentre en CP » ou « ensemble pour un pays de lecteurs » etc.

La maîtrise de la lecture, de l'écriture et de la langue conditionne en effet la réussite des élèves dans tous les apprentissages.

Le plan viendra ainsi renforcer les actions départementales et académiques déjà existantes, comme les « stages-école » où les enseignants échangent autour de problématiques concrètes qu'ils déterminent ou les dispositifs « fluence » pris en charge sur le cycle 3 (CM1, Cm2, 6e) par des équipes inter degrés dans plusieurs collèges de l'académie, et spécifiquement en REP+. Sa mise en œuvre s'appuiera sur la collaboration avec les INSPE de Caen et Rouen-Le Havre au sujet de la didactique inclusive du français.

Un plan de formation pluriannuel des professeurs est établi dans le cadre de ces deux dispositifs.

Il s'agit d'une formation de formateurs destinée aux Conseillers Pédagogiques Français et aux Référents Mathématiques de Circonscription. Ces derniers déclinent des actions de formation en direction d'un tiers des professeurs des écoles par an, avec alternance du français et des mathématiques, par groupes de six à huit enseignants.

Le plan Français et le plan Mathématiques ont pour vocation de toucher les

43 000

professeurs des écoles répartis dans **les 61 circonscriptions** de l'académie de Normandie.

06

ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES VERS LEUR AVENIR

- La loi pour l'école de la confiance prévoit de donner davantage à ceux qui en ont le plus besoin. L'orientation est un enjeu majeur. Elle se construit du collège à l'enseignement supérieur et doit répondre aux envies et aux aptitudes des élèves.
- Durant l'année 2020-2021, le service public d'orientation, tirera pleinement profit des transformations engagées pour assurer une meilleure information des jeunes. Dans l'académie de Normandie, le rectorat travaille en lien étroit avec l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers (AROM).
- Jusqu'aux vacances d'automne, une attention particulière est portée aux élèves qui exprimeraient le souhait de changer d'orientation, afin de faciliter cette démarche. C'est particulièrement le cas pour les élèves de 2de qui souhaiteraient, s'orienter dans une formation professionnelle après un début d'année en seconde générale et technologique.
- Pour aider les lycéens défavorisés à préparer et construire leur parcours, les Cordées de la réussite sont amplifiées. La diversification des établissements « tête de cordée » et la mise en réseau des établissements doivent permettre d'inclure plus d'élèves bénéficiaires.
- Plusieurs actions autour de la pratique de l'oral sont également encouragées afin de développer les compétences des élèves dans ce domaine et de mieux les préparer à l'enseignement supérieur.

Mieux orienter les élèves

S'appuyant sur un dialogue étroit entre le rectorat et la région Normandie et avec le concours des psychologues de l'Éducation nationale, les collèges et les lycées enrichissent le volet orientation de leur projet d'établissement.

Les heures dédiées à l'orientation (12 heures en 4e, 36 heures en 3e, 54 heures en 2de, 1re et terminale du lycée général et technologique. Et 265 heures sur trois ans au lycée professionnel), doivent permettre aux élèves de découvrir des métiers, des formations et de construire progressivement leur projet de poursuite d'études.

DANS L'ACADÉMIE DE NORMANDIE

Au collège :

Le travail sur le projet d'orientation des élèves est primordial pour que l'orientation en voie professionnelle dès l'âge de 15 ans, parfois 14 ans, soit un vrai choix de l'élève. C'est un axe prioritaire de la politique éducative.

Le temps dédié à l'orientation dans les emplois du temps des collèges sera augmenté : salons, rencontres métiers, présentations des formations.

Ces actions seront soutenues par l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers : 10 enseignants de l'académie y travailleront comme coordonnateurs territoriaux auprès des entreprises et établissements scolaires pour organiser les rencontres.

Des séances d'accompagnement au choix d'orientation et des entretiens individuels sont également prévus dans les emplois du temps et avec les parents.

Au lycée :

Le choix des enseignements de spécialités en voie générale et en voie technologique montre que les lycéens et leur famille ont saisi l'occasion de nouveaux parcours.

Il existe plus d'une trentaine de parcours d'enseignement différents dans les lycées.

Des actions d'information dans les lycées, des tutorats, des projets d'immersion sont proposés par les différents sites universitaires afin d'accompagner les choix des lycéens vers des études qui leur correspondent.
Cette année, les visites virtuelles à distance et les entretiens conduits par les psychologues de l'Éducation nationale des CIO, notamment lors de la crise sanitaire, ont permis aux élèves d'accéder à une aide à l'orientation.

Grâce aux très bons résultats du baccalauréat 2020, davantage d'élèves accèdent à l'enseignement supérieur à cette rentrée :

31 149 **bacheliers** au sein de l'académie de Normandie

Les IUT accueillent de plus en plus les bacheliers technologiques :

1 241 **bacheliers** au sein de l'académie de Normandie

Visites virtuelles des établissements :

http://www.ac-normandie.fr/scolarite-etudes/etablissements/visites-virtuelles-des-etablissements/

Les cordées de la réussite

L'objectif de ce dispositif est d'accroître l'ambition scolaire des jeunes lycéens et collégiens issus de milieux sociaux modestes par le renforcement des compétences à s'orienter.

Dans l'académie de Normandie, ce dispositif se développe progressivement.

Une dizaine d'établissements de l'enseignement supérieur dont par exemple l'ENSICAEN, l'INSA, l'ESIGELEC, l'ESITC ou l'EM de Normandie sont impliqués comme « tête de cordée ».

En 2019-2020, 37 collèges et 50 lycées ont proposé à leurs élèves de participer aux cordées de la réussite.

Formation des 16/ 18 ans

La loi pour l'école de la confiance prévoit que tout jeune entre 16 et 18 ans a la possibilité d'intégrer un parcours adapté à ses besoins.

L'obligation de formation va au-delà du droit au retour en formation ou du droit à une formation professionnelle : elle inclut d'autres situations comme l'emploi, le service civique et l'engagement dans un dispositif d'accompagnement ou d'insertion sociale et professionnelle.

L'État et la Région à travers les CIO, les Missions locales et l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers s'engagent à permettre aux jeunes de 16 à 18 ans de trouver une formation et un accompagnement individuel à proximité de leur lieu de vie.

Parachever la réforme des lycées :

L'année scolaire 2020-2021 est la première année du nouveau baccalauréat en terminale.

Les enseignements de spécialité retenus par les élèves font l'objet d'un accompagnement renforcé en début d'année afin de réduire les éventuels écarts liés au confinement. Les simplifications introduites à la suite des travaux du comité de suivi visent à apporter de la souplesse dans l'organisation de l'année.

Les équipes éducatives organisent chacune des évaluations communes quand elles le jugent opportun avec deux rendez-vous en 1re et un en terminale. Les sujets sont choisis dans la banque nationale de sujets et les copies corrigées par un autre professeur que celui de l'élève.

Au lycée professionnel, les travaux du comité de suivi ont permis d'accompagner les professeurs dans la mise en place de la co-intervention et du chef-d'oeuvre avec la mise en chantier de banques de ressources.

Site web académique sur la transformation de la voie professionnelle en Normandie :

https://tvp.discip.ac-caen.fr/)

Voie générale et technologique : la nouvelle terminale

ACADÉMIE DE NORMANDIE
CHOIX DE SPÉCIALITÉS POUR LA PREMIÈRE

2 828 (21,93 %)
MATHÉMATIQUES / PHYSIQUE-CHIMIE / SCIENCES VIE & TERRE

958 (7,43 %)
HIST-GÉO. GÉOPOLITIQUE & SC. POLITIQUES / LANGUES, LITTÉRATURE & CULTURES ÉTRANGÈRES - ANGLAIS / SC. ÉCONO. & SOCIALES

758 (5,88 %)
HIST-GÉO. GÉOPOLITIQUE & SC. POLITIQUES / MATHÉMATIQUES / SC. ÉCONO. & SOCIALES

HORAIRES DE TERMINALE

ENSEIGNEMENTS COMMUNS

- **15 h 30** hebdomadaires en voie générale
- **13 h** hebdomadaires en voie technologique

ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ

2 parmi les 3 suivis en première

- **12 h** hebdomadaires en voie générale (6 h par enseignement)
- **14 h** hebdomadaires pour les 2 enseignements de spécialité en voie technologique en série S2TMD
- **16 h** en séries STMG et ST2S
- **18 h** en séries STRH, STI2D, STD2A et STL

RÉPARTITION DE LA NOTE FINALE DU BACCALAURÉAT

CONTRÔLE CONTINU EN PREMIÈRE ET TERMINALE

= 40 % de la note finale

30 % pour les évaluations communes

- histoire-géographie, coef. 5
- langue vivante A, coef. 5
- langue vivante B, coef. 5
- enseignement scientifique en voie générale, coef. 5
- mathématiques en voie technologique, coef. 5
- 1 enseignement de spécialité (suivi uniquement en 1re en voie générale, selon la série en voie technologique), coef. 5
- EPS, coef. 5

+ 10 % bulletins scolaires

LES ÉPREUVES FINALES

= 60 % de la note finale

- épreuves anticipées de 1re : français écrit, coef. 5, et oral, coef. 5
- 2 enseignements de spécialité suivis en terminale en voie générale, selon la série en voie technologique, coef. 16 chacun
- philosophie, coef. 8 en voie générale, coef. 4 en voie technologique
- oral terminal, coef. 10 en voie générale, coef. 14 en voie technologique

ÉPREUVES DU BACCALAURÉAT

PÉRIODE D'ÉVALUATION

- **au mois de mars 2021 :** épreuves des enseignements de spécialité
- **au troisième trimestre 2021 :** évaluations communes (EC) : langues vivantes A et B, histoire-géographie, enseignement scientifique (voie générale) et mathématiques (voie technologique)
- **au cours de l'année scolaire 2020-2021 :** 3 épreuves de contrôle en cours de formation en éducation physique et sportive (EPS)
- **à la fin de l'année scolaire 2020-2021 :** épreuve finale de philosophie, épreuve orale terminale (« Grand oral »)

GRAND ORAL

UNE NOUVELLE ÉPREUVE

- **pour mobiliser les savoirs acquis en enseignement de spécialité** au service de son projet de poursuite d'études
- **pour apprendre à s'exprimer en public** de façon claire et convaincante

OPTIONS DE TERMINALE

2 enseignements optionnels au total en voie générale
+ option langues et cultures de l'Antiquité
à choisir parmi :

LES OPTIONS DÉJÀ SUIVIES EN 1RE

- arts, EPS, langue vivante C, langues et cultures de l'Antiquité, langue des signes française

DE NOUVELLES OPTIONS EN TERMINALE

→ **mathématiques complémentaires**

pour les élèves qui auront besoin de l'outil mathématiques dans la poursuite de leurs études supérieures : économie, statistiques, professorat, etc.

→ **mathématiques expertes**

uniquement pour les élèves qui ont choisi la spécialité mathématiques

→ **droits et grands enjeux du monde contemporain**

En voie technologique, le choix reste identique à celui de la 1re.

Voie professionnelle : les nouveautés de la rentrée 2020

Après les classes de 2de du baccalauréat professionnel et de 1re année de CAP, les élèves de 1re pro et de 2e année de CAP bénéficient en cette rentrée 2020 de parcours pleinement rénovés.

CAP : UN NOUVEAU PARCOURS DE RÉUSSITE EN 3 ANS

- Pour les élèves qui entrent en 2e année de CAP à la rentrée 2020, selon leur souhait et compte tenu de leurs difficultés

Le parcours CAP en 1 an est également maintenu

6 NOUVELLES FAMILLES DE MÉTIERS EN 2DE PRO

- Aéronautique
- Industries graphiques et communication
- Hôtellerie et restauration
- Alimentation
- Études et modélisation numérique du bâtiment
- Beauté et bien-être

Soit 9 familles de métiers au total, avec les métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics, les métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique et les métiers de la relation client

MISE EN PLACE DU CHEF-D'ŒUVRE POUR LES ÉLÈVES DE 1RE PRO

- 56 h de formation en 1re
- 52 h en terminale

La réalisation du chef-d'œuvre se poursuit pour les élèves entrés en CAP en 2019

UNE ATTESTATION INTERMÉDIAIRE EN FIN DE 1RE PRO

À COMPTER DE JUIN 2021

- Délivrée à partir d'une moyenne spécifique des notes obtenues durant l'année
- Un bilan d'étape pour mieux se préparer au baccalauréat professionnel

DÉPLOIEMENT DE LA CO-INTERVENTION

- Tous les élèves de CAP, 2de pro et 1re pro concernés
- Préparation de la terminale 2021/2022 : plus de liberté pour les établissements qui pourront remplacer la co-intervention par un autre module

DES FORMATIONS PAR APPRENTISSAGE

- Objectif : de l'apprentissage dans chaque lycée professionnel
- Pour tout ou partie du cycle de formation (CAP ou baccalauréat professionnel)

Mise en place du CAP en trois ar

123

Cette possibilité est offerte, dès le premier trimestre, aux élèves entrant en 2e année de CAP.

Dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle les lycées professionnels offrent aux élèves de CAP les plus en difficultés, la possibilité, notamment en raison de la période de confinement de préparer le CAP en trois ans au lieu de deux afin de pallier leurs difficultés dans le cadre d'un parcours aménagé

Accroitre la place de l'éducation physique et sportive, des arts et de la culture

Depuis le 6 juillet, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a été élargi au sport. Cette nouvelle compétence s'inscrit dans la volonté du ministre Jean-Michel Blanquer de renforcer l'éducation physique et sportive (EPS) et le sport scolaire.
Cette discipline est essentielle en matière d'éducation à la santé mais également pour développer des compétences personnelles, l'esprit d'équipe et le respect des règles.

Les arts et la culture sont également essentiels à la formation de l'esprit, au développement de la sensibilité et à l'ouverture au monde des élèves.

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et le ministère de la Culture poursuivent leur action commune pour réussir le 100% Education Artistique et Culturelle (EAC) à partir de 5 priorités : lire, chanter, s'exprimer à l'oral, développer son esprit critique.

DANS L'ACADÉMIE DE NORMANDIE

Les sections sportives scolaires

Elles offrent à des élèves motivés la possibilité de bénéficier d'un entraînement plus soutenu dans une activité physique et sportive.

166 **structures sont aujourd'hui ouvertes** dans l'académie de Normandie

en collège et en lycée, dans une vingtaine d'activités sportives.

Dans le courant de l'année 2020-2021, seront labellisées un certain nombre de sections appelées « d'excellence sportive » qui favoriseront plus particulièrement l'accession vers le haut niveau. Toutes les sections sportives n'ont pas vocation à solliciter ce label mais seulement celles qui ont un recrutement plus large que celui de l'EPLE ainsi qu'un partenariat fort avec la ligue sportive correspondante.

En parallèle, la promotion de la pratique sportive chez les filles est un objectif privilégié.

Génération 2024.

Les valeurs de l'olympisme : excellence, amitié, respect, font écho aux valeurs de l'école de la république.

Lors de la semaine olympique et paralympique 2020,

l'académie de Normandie a été la **plus dynamique** au **plan national** avec

151 ***projets***

Objectifs : 20% des établissements devront être labellisés d'ici 2024.

Notre académie a aujourd'hui labellisé

243 Labels **établissements (écoles, collèges, lycées, GE et université)**

93 Labels **au cours de la dernière vague de mars 2020**

L'académie de Normandie est l'une des plus actives au plan national.

L'Éducation Artistique et Culturelle

DANS L'ACADÉMIE DE NORMANDIE

La rentrée en musique, inscrite dans « le Plan Chorale », rendez-vous désormais habituel de la rentrée, se déroulera jusqu'au 11 septembre 2020, dans le respect des règles sanitaires.

Au collège Guillaume le Conquérant à Saint-Saëns, le vendredi 4 septembre en début d'après-midi se déroulera une animation musicale sur le thème :

« Qu'est-ce qu'on attend pour être heureux ? » entre le chœur des CHAM (à dominante vocale)

du collège et les écoles élémentaires du secteur qui bénéficient du dispositif Conservatoire de Musique à l'École ; sous la direction du chef de chœur Frédéric Pineau accompagné par le Trio Vondersche, et en partenariat avec l'Art et la Manière.

L'année Flaubert. L'année 2021 sera marquée par le bicentenaire de la naissance de Gustave Flaubert. De nombreux acteurs du monde artistique et culturel, universitaire, éducatif ou touristique se mobilisent autour de cet événement et plusieurs projets vont voir le jour.

- [E]ncrages, dispositif proposé aux lycées de Normandie en partenariat avec la région Normandie et le Labo des Histoires.

Les classes sont accompagnées par des professionnels de l'écriture et des dessinateurs pour réaliser un Dictionnaire des idées reçues d'aujourd'hui.

- Jets d'encres - carnet d'artiste autour de la correspondance Sand / Flaubert

Ce dispositif proposé aux collégiens de Seine-Maritime par le Département, les invite à réaliser un carnet d'artiste à partir d'extraits de la correspondance entre Georges Sand et Gustave Flaubert. Les élèves étudient cette œuvre au travers de 4 thématiques : l'amour, la nature et l'environnement, la citoyenneté et la vie politique, la vie quotidienne d'un artiste.

Des interventions d'artistes seront proposées dans le cadre du Contrat de Réussite Éducative Départemental - CRED et du concours « Écris-moi une image // dessine-moi un carnet ».

- L'Éducation sentimentale : concours de nouvelles

Ce dispositif à destination des lycéens de l'académie de Normandie en partenariat avec Normandie Livre & Lecture et la région Normandie propose un parcours complet autour des métiers du livre. Les lycéens sont invités à écrire une nouvelle dont la dernière phrase est empruntée à l'Education sentimentale :

« Ce fut comme une apparition : Elle était assise, au milieu du banc, toute seule ; ou du moins il ne distingua personne, dans l'éblouissement que lui envoyèrent ses yeux. »

07 SUITE

L'engagement des élèves

L'engagement des élèves s'exprime dans l'académie au travers de différentes initiatives citoyennes

Les concours « citoyens »

Le prix Liberté réservé aux 15-25 ans (co-pilotage région Normandie, académie de Normandie, avec l'Institut international des droits de l'homme et de la paix) : les élèves élaborent un dossier visant à distinguer une personne morale ou physique qui a agi pour la défense des libertés (Greta Thunberg, prix 2019 ; Loujain Al Hathloul, prix 2020, militante saoudienne des droits de la femme).

Le travail mémoriel des élèves

Les commémorations : l'année de Gaulle. Action programmée au Havre d'octobre 2020 à juin 2021 pour commémorer l'année De Gaulle, en mémoire de la première visite du général De Gaulle au Havre en octobre 1944 après les bombardements et la libération de la ville.

Classe défense :

10 classes défense existent désormais dans l'académie en lien avec des unités de la Marine, de l'armée de l'Air et de l'armée de Terre. Ces classes travaillent sur des projets pédagogiques en lien avec les questions de défense et de sécurité dans le cadre d'une convention qui permet la venue de l'unité militaire dans l'établissement et en retour la visite des unités militaires par les élèves.

07

RESPECTER AUTRUI ET S'ENGAGER POUR LA RÉPUBLIQUE

- De l'école au lycée, le parcours citoyen concourt à la transmission des valeurs de la République en abordant les grands champs de l'éducation à la citoyenneté : la laïcité, l'égalité entre les femmes et les hommes et le respect mutuel, la lutte contre toutes les formes de discrimination, la prévention et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, contre les LGBTphobies, l'éducation à l'environnement et au développement durable, la lutte contre le harcèlement.
- Le parcours citoyen est enrichi par l'engagement des élèves dans des projets à dimension citoyenne à l'École ou en dehors.

La lutte contre le harcèlement

DANS L'ACADÉMIE DE NORMANDIE

S'appuyant sur une politique globale d'amélioration du climat scolaire, la lutte contre le harcèlement entre pairs est un axe prioritaire de l'académie de Normandie.

Pilotée par le G.A.C.S (Groupe Académique Climat Scolaire) cette démarche repose sur un travail partenarial et l'expertise des différents acteurs. L'équipe mobile de sécurité (EMS) et le réseau des référents harcèlement académiques contribuent à cette dynamique par le déploiement des enquêtes locales de climat scolaire, la sensibilisation des élèves et des parents et la formation des personnels.

Avec plus de

2 000

élèves ambassadeurs déjà formés

l'académie s'est portée volontaire pour expérimenter le programme national « clé en main » dès la rentrée 2019.

L'expérimentation se poursuit en 2020 pour les 5 écoles et les 5 collèges de l'académie qui s'étaient inscrits dans cette démarche.

L'objectif est de proposer aux écoles et aux collèges une prise en charge des situations de harcèlement par une équipe dédiée et expérimentée.

L'expérimentation prévoit par ailleurs la mise en place de protocoles de prise en charge, la mise en place d'équipes ressources qui sont formées notamment à la méthode de « préoccupation partagée », des actions de sensibilisation à destination des élèves (du niveau CP au niveau 3e) et des parents ainsi que la formation d'élèves ambassadeurs.

La généralisation de ce plan d'actions à l'échelle du territoire est prévue à compter de la rentrée 2021. Dans cette perspective, dans le cadre du travail mené par le GACS, des actions de formation des personnels à la problématique du harcèlement et à la méthode de préoccupation partagée sont déployées sur le territoire de l'académie de Normandie

Un numéro d'écoute et de prise en charge des familles et des victimes :

3020

Net Ecoute pour agir contre le cyber harcèlement et les cyberviolences : accessible du lundi au vendredi de 9h à 19h et sur le site www.netecoute.fr

← 07 SUITE

2

AU PLUS PRÈS DES PERSONNELS

En 2020 2021, le ministre de l'Éducation Nationale souhaite que la gestion des ressources humaines et la valorisation des parcours de l'ensemble des personnels continuent d'évoluer.

L'objectif est de toujours mieux tenir compte des attentes des personnels.

Un comité national de pilotage veille au suivi des différents chantiers mis en œuvre tels que la GRH de proximité. Il favorise la coopération entre tous les acteurs académiques des Ressources Humaines

08

PARACHEVER LA GRH DE PROXIMITÉ

- La gestion des « ressources humaines de proximité » est un dispositif d'accompagnement, de conseil et d'information à destination de tous les personnels du ministère, quels que soient leurs corps et leurs fonctions.
- En cette rentrée 2020, il va se densifier et favoriser l'accompagnement des personnels, au plus près de leur terrain d'exercice et au service de leur souhait d'évolution professionnelle.

DANS L'ACADÉMIE DE NORMANDIE

L'année 2019-2020 a vu se mettre en place le dispositif de GRH de proximité dans l'académie de Normandie avec une équipe constituée de 6 personnes. Les conseillers RH sont mobiles et accessibles à distance ou en différents lieux du territoire académique : dans les rectorats, dans les DSDEN, en établissements, dans des CIO…

Depuis janvier 2020, plus de 500 contacts ont été établis et suivis dans le cadre de la RH de proximité. Le conseil en évolution professionnelle et l'accompagnement individuel dans les démarches sont les principales activités réalisées au profit des agents.

Le premier bilan établi après 6 mois de fonctionnement, reposant sur les retours des agents est positif : les personnels sont satisfaits de l'écoute apportée, de l'accompagnement proposé et de la mise en relation facilitée avec les différents services que favorise le service RH de proximité.

Des réunions de présentation du dispositif seront proposées à partir de la rentrée 2020, à destination des personnels et des chefs d'établissement par bassins.

09

MIEUX FORMER LES PROFESSEURS

- Le schéma directeur de la Formation continue des personnels (septembre 2019), constitue une « boussole stratégique » pour les académies. Il est organisé autour de repères thématiques structurants et s'applique à la formation des personnels du 1er et du 2nd degré :
- Axe 1 : se situer dans le système éducatif
- Axe 2 : se perfectionner et adapter ses pratiques professionnelles
- Axe 3 : être accompagné dans son évolution professionnelle et valoriser ses compétences

DANS L'ACADÉMIE DE NORMANDIE

40 140
professeurs formés
dans l'année

628
formations
sur site

143 940
journées stagiaires

1 000 PAF
formations proposées dans **le Plan Académique de Formation**

Ces axes sont déclinés localement dans le plan académique de formation (PAF 2020-2021).

Ce plan est construit autour des priorités du projet académique (2019-2024) et des compétences du « référentiel des métiers ».

Cinq orientations stratégiques majeures et pluri-annuelles guident les formations proposées aux professeurs dans l'académie :

- Mieux prendre en compte les besoins des personnels dans l'offre de formation
- Former les formateurs, valoriser leurs compétences et leur parcours
- Structurer et accompagner un déploiement pluri-annuel et territorial de l'offre de formation
- Garantir un continuum entre formation initiale et continue
- Mieux évaluer les effets de la formation.

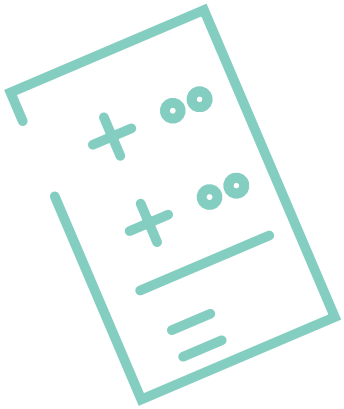

10

LA SCIENCE ET L'ÉVALUATION AU SERVICE DE L'ACTION DES PROFESSEURS

- Le travail pédagogique s'enrichit régulièrement des résultats de la recherche dans le domaine de l'Education au niveau national. Le conseil scientifique de l'éducation nationale, doté d'un pouvoir consultatif, est composé d'une vingtaine de personnalités reconnues travaillant dans différentes disciplines scientifiques. Il peut être saisi sur tous les sujets afin d'apporter des éclairages pertinents en matière d'éducation.
- Au niveau académique, la DAFOP (Délégation Académique à la Formation des Personnels) ainsi que les deux INSPE de Caen et de Rouen-Le Havre sont les principaux vecteurs de la diffusion des fruits de la recherche en direction de tous les personnels de l'Education nationale

DANS L'ACADÉMIE DE NORMANDIE

Plusieurs objectifs sont poursuivis dans les formations proposées aux professeurs.
Il s'agit en particulier :

- d'accompagner la professionnalisation et améliorer de manière continue les pratiques,
- de sensibiliser les équipes aux résultats de la recherche,
- d'accompagner l'exploitation des résultats des évaluations dans les pédagogies,
- de sensibiliser aux pratiques d'enseignement dans les pays partenaires de l'académie
- de favoriser les expérimentations,

La formation des professeurs dans l'académie de Normandie se déclinera ainsi en 2020-2021 au regard des orientations suivantes :

- structurer sur l'ensemble du territoire des partenariats ciblés avec la recherche, au plus près des problématiques professionnelles rencontrées sur le terrain ;
- professionnaliser un réseau de « médiateurs scientifiques » ou facilitateurs, pour accompagner les équipes et étayer en continu les pratiques pédagogiques par une expertise scientifique ;
- **éclairer** par une approche scientifique les contenus et l'ingénierie des formations ;
- sensibiliser les enseignants à une approche scientifique de l'évaluation, les former aux différentes modalités évaluatives et à leurs enjeux respectifs, dans une logique d'amélioration continue.

11

FAVORISER LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

Avec la construction communautaire européenne et l'internationalisation des échanges, les activités internationales prennent une place croissante dans le système éducatif français. Des mobilités de courte durée permettent de sensibiliser les enseignants aux autres cultures pour ainsi découvrir et échanger sur de nouvelles techniques d'apprentissage (connaissances, aptitudes et compétences).

DANS L'ACADÉMIE DE NORMANDIE

Le projet pédagogique de l'académie de Normandie vise à assurer une offre internationale accessible à l'ensemble des écoles et établissements de notre territoire.

Le 1er degré et les territoires

Deux projets ERASMUS + dans des territoires traditionnellement plus éloignés de la mobilité seront lancés à la rentrée 2020 : ORNE et POLE 27.

L'objectif visé est la mise en place d'un réseau départemental de personnes ressources qui pourra accompagner l'évolution des pratiques professionnelles. A terme cela permettra de dynamiser l'enseignement des langues vivantes étrangères et de développer des projets européens dans les écoles primaires de l'Eure et de l'Orne.

68

enseignants et conseillers pédagogique sont mobilisés autour de ces 2 projets.

C'est dans cette logique d'approche territorialisée que s'inscrit le projet ENVIE3 (Europe Nous Voilà Invités à Explorer) dans les établissements de Bernay et de Pont-Audemer.

Il vise à développer les compétences professionnelles et linguistiques des personnels, mais aussi à améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement. Il incite également à la mise en place de nouveaux partenariats pédagogiques à tous les niveaux (local, académique, national et international).

La mobilité en voie professionnelle

Le projet PPIILOTE

Perdir, professeurs et inspecteurs : innover dans la logistique et le transport grâce à l'Europe) vise à promouvoir la culture de la mobilité dans ces filières professionnelles spécifiques, où les élèves ont un besoin impératif de mobilité des élèves dans un secteur soumis à une forte l'internationalisation des échanges.

35

personnels enseignants et d'encadrement effectueront une mobilité.

Les trois consortia académiques Erasmus et voie professionnelle

en 2020 2021

117

*enseignants partiront en **formation 5 jours** dans des **entreprises** de **12 pays européens.***

Ils approfondiront leur connaissance des filières professionnelles en Europe.

140 enseignants accompagneront également les élèves sur le début de leur stage à l'étranger avec pour objectif de travailler avec les entreprises à la qualité de l'accueil et l'évaluation des élèves dans le cadre des Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) à l'étranger.

3

AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES ET DES FAMILLES

12

DESSINER UNE ÉCOLE POUR CHAQUE TERRITOIRE

— Pour lutter contre les inégalités entre les territoires, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a décidé de mettre en œuvre des mesures fortes à chaque étape du parcours des enfants.

Les Cités éducatives

Il s'agit d'un dispositif né d'initiatives menées sur le terrain par les élus locaux, les services de l'État et les associations. Elles visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.

Le label « Cité éducative » est attribué aux quartiers qui favorisent la réussite scolaire et éducative des enfants des territoires prioritaires, préviennent le décrochage scolaire et soutiennent les familles.

DANS L'ACADÉMIE DE NORMANDIE

3 330 000 euros

Dans l'académie de Normandie, 3 330 000 euros ont été alloués aux cités éducatives des quartiers prioritaires d'Hérouville-Saint-Clair (Calvados), du Havre, de Rouen et de Saint-Etienne du Rouvray (Seine-Maritime) sur trois ans, pour la période 2020-2022.

Dans les villes et quartiers concernés des départements du Calvados et de la Seine-Maritime, quatre conventions de Cité éducative ont été signées en 2019-2020 pour fédérer tous les acteurs mobilisés sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire (acteurs éducatifs, associatifs, culturels, sportifs, familles) afin d'accompagner chaque jeune, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle.

Les moyens financiers supplémentaires annoncés en février 2020 visent à renforcer la dynamique déjà observée sur le terrain. Ces moyens permettent de financer des actions concrètes, pour conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative dans les quartiers et ouvrir le champ des possibles aux enfants et aux jeunes.

Ces plans d'actions sont déployés en partenariat avec les collectivités territoriales et les associations.

En outre, les équipes de direction des quatre cités éducatives ont été renforcées avec la désignation d'un principal de collège en qualité de « chef de file » dans chaque cité. Il est à ce titre déchargé d'une partie de la gestion de son établissement. Un « chef opérationnel » a également été nommé. Au total, l'équivalent de quatre postes supplémentaires est dédié à ces cités éducatives.

Dispositif Sport Santé Culture Civisme 2S2C

La situation sanitaire et les contraintes de distanciation ont conduit l'Éducation nationale à approfondir la réflexion sur l'organisation du temps scolaire et périscolaire, qui doivent être conçus de manière complémentaire.

Le dispositif Sport-Santé-Culture-Civisme (2S2C) a permis de proposer des activités sur le temps scolaire ou périscolaire dans le prolongement des apprentissages et en complémentarité avec l'enseignement.

A la rentrée 2020-2021, lorsque les collectivités le souhaitent, ces activités peuvent être maintenues et assurées par les personnels volontaires en 2020-2021.

Ces interventions dans les différents domaines proposés ne se substituent pas aux enseignements et sont complémentaires de l'action première des professeurs dans leurs disciplines (EPS, arts plastiques, éducation musicale, enseignement moral et civique…)

Le dispositif 2S2C peut concerner tous les élèves du primaire au lycée.

13

RENOUVELER L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

La politique d'éducation prioritaire a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales.

DANS L'ACADÉMIE DE NORMANDIE

Un comité de pilotage académique dédié à l'éducation prioritaire s'appuyant sur les résultats des évaluations nationales de début d'année scolaire pour les élèves de CP, de CE1 et de 6e scolarisés dans les 58 réseaux d'éducation prioritaire de l'académie propose des axes de travail pour l'action de l'académie.

En 2020-2021 trois axes de travail prioritaires guideront l'action de l'académie:

- ☆ L'exploitation des résultats des évaluations nationales
- ☆ Le travail personnel de l'élève dans et hors la classe
- ☆ Le développement d'actions relatives à l'orientation et au parcours personnel de l'élève.

Réseau REP + du collège Hawking (14)

Plusieurs dispositifs sont mis en place au service de la réussite de tous les élèves dans ce réseau d'éducation prioritaire. Chaque niveau de classe bénéficie d'un dispositif spécifique centré sur le travail personnel de l'élève

En 6e, **un dispositif lecture** existe sous la forme d'une heure d'accompagnement personnalisé en français. Elle permet de travailler la compréhension des textes.

Les groupes sont constitués en fonction des besoins et des niveaux de lecture de chacun afin de favoriser une dynamique de progrès.

Le dispositif **« Coup de pouce »** permet un travail commun avec les professeurs des écoles tout au long du 1er trimestre. A raison d'une heure chaque mercredi, les élèves les plus « fragiles » bénéficient d'un soutien pour l'acquisition des compétences fondamentales nécessaires à la réussite de leur scolarité en classe de 6e.

International : projet Travel dans le cadre d'Erasmus+

Ce projet rassemble, sous forme d'un consortium, les 5 écoles primaires du secteur (CM2) et le collège (6e).

Amorcé dès 2018, il permet aux élèves de découvrir 5 pays, dans le cadre de partenariats avec des écoles étrangères : la Pologne, l'Italie, la Roumanie, l'Allemagne et la Croatie.

Chaque mobilité s'organise autour de thématiques communes : sport, santé, développement durable, bien-vivre ensemble, culture et numérique.

14

DÉVELOPPER LE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

— L'École a une responsabilité importante dans l'éducation au numérique. Elle contribue au projet d'une société de l'information et de la communication pour tous. Elle forme les élèves à maîtriser ces outils numériques et le futur citoyen à vivre dans une société dont l'environnement technologique évolue constamment

DANS L'ACADÉMIE DE NORMANDIE

L'académie de Normandie, comme l'ensemble des académies de France a réussi le défi de l'enseignement à distance lors de la crise sanitaire.

Il s'agit maintenant, grâce à un retour d'expérience, de développer encore davantage le numérique éducatif au service de nouvelles façons de travailler et d'apprendre.

Des États généraux du Numérique Territoriaux (EGNT) seront organisés dans chaque académie entre le 14 septembre et le 16 octobre 2020 en partenariat avec le réseau CANOPE. Elles permettront également d'alimenter la réflexion des États Généraux Nationaux qui se dérouleront les 4 et 5 novembre à Poitiers.

*Les États Généraux du Numérique se tiendront en Normandie les **5 et 6 octobre 2020.***

Tous les acteurs de la communauté éducative (élèves, parents, enseignants, personnels d'encadrement, agents, etc.), les collectivités territoriales, les associations et les entreprises partenaires de l'École sont invités à contribuer à cette démarche.

Les rencontres normandes privilégieront la réflexion sur les outils et usages du numérique au service

→ de l'enseignement à distance et de l'enseignement hybride,

→ de la différenciation pédagogique,

→ de l'accompagnement du travail personnel des élèves à distance,

→ de l'acquisition et de la certification des compétences numériques des élèves,

→ de l'accompagnement de la réforme du lycée et de la transformation de la voie professionnelle.

De nombreuses actions sont déjà engagées avec les collectivités territoriales, sur les aménagements des espaces scolaires, sur les usages et équipements numériques, tant dans les écoles que dans les collèges et les lycées, afin de travailler et d'apprendre autrement avec le numérique…

Les états généraux permettront de valoriser ces initiatives innovantes, et de faire culture commune autour de la plus-value qu'elles apportent.

*L'ensemble des événements proposés lors des États Généraux du Numérique en Normandie sera **publié sur les pages territoriales du site national.***

https://etats-generaux-du-numerique.education.gouv.fr/assemblies/normandie/f/37/

15

ÉTENDRE LES CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS

- Le label Campus des métiers et des qualifications permet d'identifier, sur un territoire donné, un réseau d'acteurs qui interviennent en partenariat pour développer une large gamme de formations professionnelles, technologiques et générales, relevant de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur, ainsi que de la formation initiale ou continue, qui sont centrées sur des filières spécifiques et sur un secteur d'activité correspondant à un enjeu économique national ou régional

DANS L'ACADÉMIE DE NORMANDIE

Une deuxième génération de campus voit le jour progressivement dans l'académie. L'ambition, partagée avec la Région, est de doter la Normandie de campus d'excellence dans des filières clés pour l'économie normande.

Ces campus d'excellence proposeront des cursus sous statut scolaire ou sous statut d'apprenti allant du CAP à l'enseignement supérieur et rassemblant, sur le lieu de formation, internat, installations sportives, laboratoires de recherche et entreprises.

Ils doivent permettre, par la mise en réseau des acteurs (entreprises, branches professionnelles, opérateurs de formation publics et privés, laboratoires de recherche, etc…) de répondre aux besoins en compétences d'aujourd'hui et de demain au plus près des territoires.

3 *campus sont à l'œuvre*
dans l'académie de Normandie

Le campus CEINE
(Campus d'Excellence International Normand des Energies)

Le campus CEINE est issu de la fusion des deux campus des énergies situés à Cherbourg- en-Cotentin et à Fécamp.
Il a obtenu la labélisation d'excellence au mois de janvier 2020.

L'ensemble des établissements du territoire dispensant des formations dans le domaine des énergies (près de 70 en Normandie) sera mis en réseau afin de construire un continuum éducatif BAC -3/ Emploi, articulant l'enseignement scolaire, l'Enseignement Supérieur et Recherche (publique et privé) ainsi que la formation professionnelle.

Il a pour objectifs de :

- ☆ renforcer l'attractivité des métiers de l'Énergie afin d'augmenter l'intérêt pour les formations ;
- ☆ développer les Savoir-être et le développement personnel des apprenants ;
- ☆ capitaliser l'apport du numérique au service de la formation professionnelle ;
- ☆ rayonner à l'international.

Six lycées normands sont porteurs de thématiques complémentaires au sein du CEINE :

- 1. Lycée Descartes - Maupassant - Fécamp (Éolien)
- 2. Lycée émulation Dieppoise - Dieppe (Nucléaire)
- 3. Lycée des métiers de l'industrie Pierre De Coubertin – Bolbec (Hydrogène)
- 4. Lycée des métiers de l'énergie et de l'efficacité énergétique - Les Fontenelles - Louviers (Solaire)
- 5. Lycée polyvalent Jean Moulin - Les Andelys (Éclairage performant)
- 6. Lycée Alexis de Tocqueville - Cherbourg (Soudure haute qualité)

L'association « Normandie énergie » qui regroupe, entre autres, 63 entreprises et groupes industriels du secteur de l'énergie, l'INSA (Rouen), l'ESIGELEC, le CESI, l'université de Rouen, le groupe EDF, I-SPERE groupe (spécialiste de l'immersive Learning) sont des membres actifs du campus.

le campus IM
(Industries de la Mobilité)

Le campus « Industries de la mobilité » va succèder au campus « Propulsion, Matériaux et Systèmes Embarqués ». Il est implanté au lycée Marcel Sembat à Sotteville les Rouen.

Une quinzaine de lycées répartis sur l'ensemble du territoire Normand,

l'association régionale des industries automobiles (ARIA), Normandie Aerospace (NAE), Plastilliance, le pôle de compétitivité MOV'EO (plus de 500 membres), le pôle formation de l'UIMM, l'université de Normandie, l'ENSI Caen, le laboratoire de recherche labex ECM3, le CFA de l'académie de Normandie, le réseau des GRETA sont des membres actifs du Campus Industries de la mobilité.

le campus BBI
(Biotechnologies et Bio-industries).

Le lycée Senghor d'Evreux, le lycée Galilée de Franqueville St-Pierre, l'IUT d'Evreux, l'antenne de UFR Sciences et Techniques d'Evreux, l'école d'ingénieur ESITECH, le réseau de Recherche PFT N2S, l'AREA Normandie, POLEPHARMA, CosmeticValley, France Chimie, sont des partenaires actifs du campus.

Les campus IM et BBI ont pour objectifs particuliers de :

- *contribuer à la création de filières normande de formations relatives à l'électromobilité, de la production aux services, et aux Biotechnologies et Bio-industries;*
- *contribuer à rendre visible et lisible l'ensemble des parcours de formation liés à ces filières ;*
- *capitaliser l'apport du numérique au service de la formation professionnelle ;*
- *rayonner à l'international.*

presse@ac-normandie.fr

02 31 30 15 03 · 06 79 31 21 09